

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 22 Octobre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à Mme POYER Audrey*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme POYER Audrey et M. PLANTARD Thierry.

OBJET :	<i>Tarif des visites de conformité d'assainissement- 2016.</i>
----------------	--

N° 2015 / 10 / 04

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer à 90 € pour 2016 la visite réalisée par les agents municipaux pour attester de la conformité de l'installation d'évacuation des eaux usées vers le réseau collectif d'assainissement,*
- précise qu'à l'occasion de la visite obligatoire préalable à la vente d'un bien immobilier, la facturation est adressée au demandeur (notaire, ...),*
- indique enfin que les visites de conformité systématiques décidées à BLAIN pour vérifier l'ensemble des installations raccordées, sont gratuites, tout comme la première contre-visite. Par contre, en cas de nouvelle non-conformité, le tarif de base s'appliquera.*

La gratuité de cette visite de conformité systématique est étendue en cas de cession du bien dans le délai de deux ans qui oblige à se raccorder au réseau d'assainissement des eaux usées.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 3 Novembre 2015,

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20151029-CM-2015-10-04-
DE
Date de télétransmission : 03/11/2015
Date de réception préfecture : 03/11/2015

